

## Règlement intérieur des équipes engagées en championnat

Votre enfant va être licencié au sein de l'USAP et à ce titre nous allons engager son équipe dans un championnat (départemental ou régional).

Afin que les compétitions se déroulent parfaitement et pour que vos enfants jouent dans les meilleures conditions, il est impératif qu'une bonne organisation soit mise en place. Les bénévoles du club ne peuvent pas fonctionner seul, nous avons besoin de votre soutien. Vous parents devez être aussi acteurs du bon déroulement des rencontres.

Veillez trouver ci-joint les consignes pour cette nouvelle saison sportive :

1. Obligation d'un parent référent par équipe
2. Obligation d'un délégué de salle, majeur et licencié au club (licence offerte par le club)
3. Obligation de 2 personnes minimum qui participent à la table de marque lors des rencontres. Des formations seront dispensées avant le début du championnat et un accompagnement sur les 1ers matchs sera fait. **Si ces 2 personnes ne sont pas trouvées, nous allons organiser un tour de rôle afin que 2 joueurs de l'équipe effectuent cette tâche. Cela permettra à l'équipe de jouer en évitant de déclarer forfait.**
4. Pour le goûter de fin de match, nous vous rappelons que le club vous rembourse les achats de boisson (cela peut être le parent référent ou un autre parent)

Toutes les personnes intervenantes à l'organisation du match devront être impérativement licenciées du club, il faut comme pour votre enfant remplir une demande de licence, **cette dernière est totalement gratuite.**

Je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et pris acte des conséquences du non-respect sur l'absence de parents lors des matchs.

Nom du parent

Nom de l'enfant

Prénom du parent

Prénom de l'enfant

Signature

Signature

Mr Capo Jean-Yves et Mr Martin Gilles  
Co-Présidents